



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1131-2023

**AVIS** est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaires du 3 avril 2023, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT 1131-2023 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1053-2017 RELATIVEMENT AU PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL DE LA VILLE DE BROMONT;**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 9<sup>e</sup> jour de mai 2023.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate